



Demande de subventions

Année 2024

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

MOTIF de la demande de subvention

- Première demande
- Subvention de fonctionnement
- Subvention exceptionnelle

ASSOCIATION

Type de l'association

- Culturelle
- Loisirs
- Sportive
- Sociale
- Patrimoine
- Autre

Nom de l'association

Adresse du siège social

Code Postal Ville

Tél. Courriel

Site Internet

Descriptif de l'association

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date

Numéro d'enregistrement

- FICHE N°1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION (à remplir obligatoirement)

Membres du bureau	Nom - Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Président				
Vice-Président				
Secrétaire				
Secrétaire-adjoint				
Trésorier				
Trésorier-adjoint				

Nombre de bénévoles	
Nombre de salariés	

Déclaration en Préfecture

Numéro	
Date	

Nombre d'adhérents	Loisirs	Compétition	TOTAL
Croisicais			
Moins de 18 ans			
Plus de 18 ans			
Extérieur à la commune			
Moins de 18 ans			
Plus de 18 ans			
TOTAL			

Montants Cotisations adhérents	Loisirs	Compétition	TOTAL
Croisicais			
Moins de 18 ans			
Plus de 18 ans			
Extérieur à la commune			
Moins de 18 ans			
Plus de 18 ans			
TOTAL			

Pour les associations sportives, indiquez le nombre de déplacements supérieurs à 100 km (aller-retour) par an pour les compétitions

- de 1 à 5
 de 6 à 10
 plus de 10
 Pas de déplacement

	Nom - Prénom	Diplôme	Heures / semaine
Éducateurs			
Professeurs			
Bénévoles			

Pour les associations sportives si compétitions :

Compétition (N -1)

Départementale oui non Régionale oui non Nationale oui non

Récompense – Titre (N -1)

Départementale oui non Régionale oui non Nationale oui non

Votre association a-t-elle participé à des manifestations organisées par la ville ? si oui, précisez lesquelles et la nature de l'intervention ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Calendrier des manifestations pour l'année à venir : Dates, horaires, lieux et description de l'animation, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ FICHE N° 2 – SUBVENTION SOLLICITÉE – attestation sur l’honneur

Subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement dite ordinaire correspond à une reconnaissance de l’action globale ou générale de l’association. Elle n’est pas destinée à financer un projet associatif particulier mais vise à soutenir l’action globale de l’association. Cette subvention intervient pour la gestion de l’association et visent à couvrir les charges et frais de celle-ci.

Montant demandé €.

Montant alloué (N -1) €.

Subvention exceptionnelle

La subvention d’action affectée dite exceptionnelle est demandée par l’association afin d’être soutenue sur un projet, une action ou un investissement. Elle est octroyée pour la réalisation d’une opération spécifique. Elle est attribuée après la réalisation de l’action, de l’achat (sauf si son versement anticipé est contractualisé au sein d’une convention de partenariat avec la Ville du Croisic).

Lorsque la subvention est affectée à une dépense prédéterminée, l’association doit produire un compte-rendu financier (à part du bilan financier général) qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l’objet de la subvention. La subvention sera versée à réception par les services de la Ville, du compte-rendu financier de l’action.

Montant demandé €.

Description des actions

.....
.....
.....

Public visé

Lieux

Date

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l’action ?

.....
.....

Pratiques tarifaires appliquées au projet (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, ...)

.....
.....

▪ FICHE N° 3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Budget prévisionnel

Pour une manifestation ou un investissement d'équipement. Une fiche par projet.

Intitulé

Date Lieux

Joindre le prévisionnel de l'action envisagée (dépenses/recettes) et un devis (si matériels).

▪ FICHE N° 3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Budget prévisionnel

Pour une manifestation ou un investissement d'équipement. Une fiche par projet.

Intitulé

Date Lieux

Joindre le prévisionnel de l'action envisagée (dépenses/recettes) et un devis (si matériels).

- FICHE N° 3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Budget prévisionnel

Pour une manifestation ou un investissement d'équipement. Une fiche par projet.

Intitulé

Date Lieux

Joindre le prévisionnel de l'action envisagée (dépenses/recettes) et un devis (si matériels).

Informations sur vos données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville du Croisic pour gérer les dossiers de demande de subventions. La base légale du traitement est « le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Direction de la Culture, Communication et Vie associative. Les données sont conservées pendant l'année 2021. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par mail à dpo.lecroisic@cap-atlantique.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Attestation sur l'honneur ¹

Je soussigné

Agissant en qualité de

Représentant légal de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Demande une subvention ordinaire de €
- Demande une subvention exceptionnelle de €

Fait à

Le

Signature

Seuls les dossiers complets sont traités. Aussi il est indispensable d'adresser les documents financiers et administratifs obligatoires précisés ci-dessous.

Pièces à joindre :

- Compte de résultats 2023
- Situation de trésorerie et/ou bilan. **La situation de trésorerie en fin d'année N-1 doit correspondre à la situation en début d'année N.**
- Budget prévisionnel de l'action exceptionnelle subventionnée
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- Statut + récépissé de déclaration en sous-préfecture (si modification ou nouvelle association)
- Relevé d'identité bancaire (si 1^{re} demande ou changement de coordonnées)

¹Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.